

Un Mois avec nos amies : les âmes du Purgatoire

Vingt-septième jour – huitième moyen : l'acte héroïque de charité

1. Sa nature

L'acte héroïque consiste dans l'abandon, entre les mains de Marie, au profit des âmes du purgatoire, de toutes les bonnes œuvres, même de celles que d'autres feront pour nous, avant ou après notre mort. Le Pape Pie IX dans son décret du 20 novembre 1864, a recommandé cet acte à tous les fidèles et lui a accordé des indulgences spéciales. Toutes les indulgences que les fidèles gagnent, profitent aux âmes du purgatoire sans qu'on ait besoin de former l'intention de les gagner pour elles. Pie IX appelle cet acte la plus grande consolation des âmes du purgatoire. Par un tel acte, toutes nos bonnes œuvres, toutes nos souffrances, toutes nos peines, tous nos actes intérieurs, semblables à un grand fleuve intarissable, coulent vers les âmes du purgatoire. On peut donc dire que l'acte héroïque est l'œuvre de Miséricorde par excellence, l'acte de charité le plus salutaire.

Il est incontestable que l'on ne perd rien en abandonnant quelque chose à Dieu. Notre – Seigneur regarde ce que nous faisons pour les âmes du purgatoire, comme si nous l'avions fait à Lui-même, comme si nous l'avions délivré d'une prison de feu, ainsi qu'Il l'a révélé à Ste Gertrude. Cet acte de charité est pour Marie aussi un grand honneur et une grande joie, parce – que nous remettons tout entre ses mains, afin qu'elle puisse délivrer ses enfants souffrants.

Remarque : Bien que cet acte soit appelé parfois du nom de vœu, il n'en n'est pas un en réalité. Il n'est pas non plus nécessaire de prononcer pour le faire, une formule déterminée. Un acte de volonté et l'offrande faite du cœur suffisent pour donner droit aux indulgences et aux privilèges. D'ailleurs cet acte de volonté peut être révoqué au gré de celui qui l'a fait.

2. Les avantages de l'acte héroïque de charité

Cette pratique est très utile aux saintes âmes du purgatoire. Quels secours ne reçoivent elles pas tous les jours, à chaque instant du jour, de toutes nos œuvres satisfaisantes, et surtout de celles qui nous seront appliquées durant notre vie, à notre mort, et après notre passage à l'éternité ? C'est une douce et continuelle rosée de suffrages et d'indulgences qui tombe sans interruption sur les âmes brûlantes du lieu de l'expiation, adoucit leur peine et les console.

Cette donation héroïque n'est pas moins avantageuse pour nous. Dieu qui est si bon ne nous rendra-t-il pas au centuple tout ce que nous faisons pour ses enfants souffrants ? « Donnez et on vous donnera, et vous recevrez une mesure bonne, pressée et abondante ». La Ste Vierge à qui nous aurons confié tous nos trésors spirituels pour soulager ses enfants, ne viendra-t-elle pas à notre secours ? Cet

abandon filial ne nous donnera-t-il pas droit aux largesses de sa miséricorde ? Enfin, ne pouvons-nous pas compter sur la reconnaissance des âmes que nous aurons soulagées ? Aussi croit on généralement que celui qui a fait le vœu héroïque, n'a pas beaucoup à craindre le purgatoire ; Dieu lui fournira le moyen de l'éviter ou du moins il ne le laissera pas souffrir longtemps dans les flammes.

Je vous conseille de faire aujourd'hui même le vœu de charité héroïque, si vous ne l'avez déjà fait. Suivez l'exemple d'un nombre très considérable de personnages illustres en dignité, en science, en sainteté. Suivez les conseils du vénéré Pie IX qui recommandait souvent le vœu héroïque et qui l'a enrichi d'indulgences.

Dîtes ensuite chaque jour –

- une dizaine de chapelet
- les litanies des fidèles défunts
- le Credo
- le Salve Regina
- la prière pour les âmes du purgatoire
- le De Profundis